



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 27 AVRIL 2021
Compte-rendu

Ordre du jour :

- *Rapport d'activité 2020 de la DDFIP29,*
- *Point sur la campagne IR 2021,*
- *Présentation des nouvelles règles concernant la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles (TTVI),*
- *Centre de contact de Brest : adoption du règlement intérieur,*
- *Mise en place des caisses résiduelles à Brest et Quimper, transfert de la mission accueil du Châteaubriand vers Brest Duquesne,*
- *Plan d'action cadastral départemental (PACD) 2021-2022,*
- *Points Divers.*

Le Comité technique de la DDFIP29 présidé par Mme BRIGANT s'est tenu en visio le mardi 27 avril 2021. En réponse aux déclarations liminaires, la Directrice s'est contentée d'évoquer le télétravail en soulignant sa préoccupation pour que cette organisation ne vienne pas créer des fractures entre les agents en présentiel et ceux exerçant à distance...

F.O.- DGFIP a toujours été favorable au télétravail car il est un élément important du dispositif pour lutter contre l'épidémie. Pour autant, nous n'envisageons pas un monde où les agents se croiseraient, ne se rencontreraient jamais tous, où le collectif de travail aurait disparu au profit de bureaux nomades ouvrant tout droit à des cessions immobilières des locaux de la DGFIP... Nous avons indiqué à la Directrice que le nouveau protocole sur le télétravail que le Directeur général entendait mettre en œuvre dès le 15 juin prochain ne répondait en rien à nos revendications. Concernant notre demande réitérée d'attribution d'une indemnité forfaitaire, comme à chaque fois on nous dit que c'est du ressort de la DGAFP ! A ce niveau d'enfumage, les personnels de la DGFIP comme ceux de la Fonction Publique risquent fort d'attendre la Saint Glin Glin alors que dans le secteur privé, l'indemnisation est chose courante... Quant à l'équipement des télétravailleurs, force est de constater que le compte n'y est toujours pas et nous exigeons que les agents volontaires puissent bénéficier, en télétravail, des meilleures conditions d'installation pour la préservation de leur santé !

Rapport d'activité 2020 de la DGFIP :

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP** a rappelé le caractère exceptionnel de cette année 2020 marquée par la crise sanitaire du COVID19. Dans ce contexte, les agents de la DGFIP ont répondu présents pour assurer les missions prioritaires essentielles à la poursuite de l'activité et au soutien de l'économie. Malheureusement, après les remerciements de nos ministres, les réflexes budgétaires n'ont pas tardé à reprendre le dessus avec les prélèvements effectués sur les jours de congés des agents. Malgré le contexte et grâce à l'exemplarité professionnelle des collègues, la majorité des

indicateurs métiers montrent un haut niveau pendant cette année 2020, le contrôle fiscal ayant quant à lui été impacté de façon exceptionnelle par une suspension de ces activités.

Concernant les missions transverses, la formation professionnelle a dû subir également un ralentissement important en lien avec le contexte sanitaire, le nombre moyen de jours de formation continue par agent passant de 3,7 en 2019 à 1,79 en 2020.

Lors de notre intervention, nous avons rappelé également que cette année 2020 avait aussi été marquée par le lancement du NRP, et ce, alors même qu'un second confinement était décidé par le Chef de l'État en novembre dernier. **F.O.- DGFIP a rappelé que, contrairement à ce qui est indiqué dans ce rapport d'activité, le NRP ne renforce en rien la proximité de notre administration alors même que ce projet prévoit de supprimer 1 200 implantations de la DGFIP dans les territoires !**

Sur la question des moyens humains, **F.O.- DGFIP** a dénoncé la baisse inexorable des effectifs avec près de 30 emplois qui disparaissent chaque année...A cela vient s'ajouter une vacance d'emplois toujours prégnante, les récents mouvements nationaux de mutations des catégories B et C sont à ce titre significatifs avec des différentiels importants entre le TAGERFIP et les effectifs réels : -19 pour la catégorie C et -7 pour la catégorie B. A ce rythme-là, l'exercice des missions et les conditions de travail des agents ne sont pas prêts de s'améliorer !

En réponse, la Directrice a convenu que la DGFIP avait relevé le défi de cette crise hors normes. Sur la question de la formation professionnelle, elle a salué l'engagement des formateurs qui, pendant la période, ont pu malgré tout dispenser des micros-formations en présentiel ce qui a constitué une aide fort appréciée. Concernant les emplois, la Directrice n'a pas fait plus de commentaires que de renvoyer le sujet aux décisions politiques mises en œuvre chaque année par le pouvoir législatif au travers de la Loi de Finances...

Point sur la campagne IR 2021 :

Lors de son intervention, Mme BOUVET a évoqué une campagne atypique marquée par l'importance du déploiement du télétravail. Elle a indiqué que les plates-formes nationales étaient fortement sollicitées et que, dans la période, elles apportaient également un soutien au traitement des fonds de solidarité. Dans le même temps, les pôles nationaux n'ont pas tous opéré leur transformation en Centres de contact et la formation des agents n'a pu être menée comme prévu initialement en raison de la crise sanitaire. Concernant l'APRDV, la Directrice adjointe a indiqué que les agendas étaient chargés et que de nouveaux guichets allaient être ouverts. L'afflux sur l'accueil physique n'est pas massif pour l'instant mais il est probable qu'une montée en puissance devrait être observée début mai... Globalement, si l'accueil physique semble en baisse avec 4 800 visites pour l'instant (14 000 en 2019), les autres canaux d'accueil (e-contact, téléphone, APRDV) montrent des hausses significatives de fréquentation.

La Direction indique qu'en ce qui concerne les accueils extérieurs assurés en mairie ou en France Services depuis le 19 avril (37 communes), 120 usagers auraient sollicité un rendez-vous la première semaine...Pour l'instant, 800 rendez-vous auraient été enregistrés (téléphoniques et physiques) sur l'ensemble des sites. A ce stade, 60 fiches de contacts ont pu être déposées depuis le début de cette campagne, quant au numéro départemental mis à disposition des usagers, il a pu générer 150 rappels.

Lors de notre intervention, nous avons rappelé le contexte très particulier de cette campagne IR qui intervient alors qu'un troisième confinement a été décrété en ce mois d'avril 2021. Force est de constater que la phase préalable organisationnelle a été

balbutiante et que les directives contradictoires n'ont pas manqué de fleurir en ce printemps... **F.O.- DGFIP** avait pointé en amont les contraintes d'organisation de cette campagne IR avec bon nombre d'agents en télétravail... Les premiers chiffres sur le sujet ne montrent pas des flux considérables, pour autant, nous avons indiqué qu'il fallait bien se garder de toutes conclusions hâtives à ce stade du calendrier..

En revanche, les déports sur les autres canaux d'accueil dématérialisés et téléphoniques semblent marquer une montée en puissance et les renforts sur les Centres de Contact sont fortement sollicités. Nous avons dénoncé l'incohérence d'une organisation qui crée le cercle vicieux des renforts entre services... Ainsi, les SIP renforcent le Centre de Contact, le PCRP renforce le Centre de contact et les SIP pourraient être renforcés par le SAR fiscal, mais qui renforcera le PCRP ?? **Nous en concluons que les suppressions d'emplois finissent toujours par démontrer leurs effets délétères sur l'organisation des services, l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels !**

F.O.- DGFIP a aussi dénoncé une déclaration en ligne percluse de bug en ce début de campagne, cette situation inadmissible venant s'ajouter aux dysfonctionnements récurrents des applications informatiques...

Cette campagne IR voit aussi le retour en force de la pression des statistiques avec des exigences de restitutions quotidiennes frisant le flicage qui finissent par user les agents : Qmatic, OFCA, fiche de contact, APRDV, le contrôle le plus abouti étant celui opéré sur les collègues qui renforcent le Centre de contact...

Concernant l'accueil de proximité, **F.O.-DGFIP** s'est interrogé sur le chiffre de 120 demandes de rendez-vous dès la première semaine... Nous avons émis l'hypothèse que ce chiffre aurait pu être gonflé pour faire bonne figure auprès du Préfet dans le cadre du Comité de suivi sur le NRP, ce qui a déclenché une vive réaction de la DDFIP semblant s'offusquer que nous osions mettre en doute ses chiffres... pour autant, selon nos informations la réalité avoisinerait davantage 30 rendez-vous plutôt que 120...

Toujours sur l'accueil de proximité, **F.O.- DGFIP** a démenti la fiche de la Direction évoquant « *le même degré d'exigence en terme de sécurité sanitaire que ceux mis en œuvre pour l'accueil des usagers au sein des CFP..* » car, en plusieurs endroits, les dispositifs de protection (vitrage, gel, etc..) manquent à l'appel ce qui n'est pas admissible et nous avons appelé la Direction à la plus grande vigilance sur le sujet !

Enfin, nous sommes revenus sur notre intervention en CTL du 19 mars dernier où nous dénoncions le fait que les agendas des collègues du SAD étaient servis en fonction de rendez-vous ne devant pas dépasser 20 mn... Manifestement, la Direction, droit dans ses bottes, a élargi le dispositif à l'ensemble des rendez-vous pris pendant cette campagne ce qui est inacceptable ! Pour **F.O.- DGFIP**, lorsqu'un agent reçoit en rendez-vous un usager peu à l'aise avec la fiscalité, le temps imparti de 20 mn est beaucoup trop court. Nous ne pouvons qu'inciter nos collègues à ne pas céder à cette politique du chiffre visant à gonfler les statistiques !!

En réponse à nos interventions, la Directrice a tenté de se justifier en expliquant qu'il était nécessaire de mesurer l'activité de nos services...elle a tout juste ajouté qu'elle se tenait prête à regarder d'un peu plus près l'usage du « *reporting* » ...(sic).

Sur les autres sujets, le moins que l'on puisse dire est que les réponses de la Directrice ont été pour le moins évasives quand elle n'a pas directement botté en touche... Sur la question du manque de moyens qui impacte d'année en année l'organisation de la campagne IR, aucun commentaire de la DDFIP... Manifestement,

le dialogue social à distance arrange bien les représentants de l'administration quand il s'agit d'éviter les sujets qui fâchent...

Présentation des nouvelles règles concernant la taxe de 3 % sur la valeur vénale des immeubles (TTVI):

Les personnes morales, françaises et étrangères, détenant des immeubles situés en France susceptibles d'être redevables de la taxe de 3 % devaient jusqu'à présent souscrire une déclaration (2746-SD) au plus tard le 15 mai.

A compter de 2021, une procédure de dématérialisation du formulaire 2746 -SD entre en vigueur :

- Si le redevable de la taxe de 3 % dispose d'un établissement en France, le service gestionnaire demeure le SIE compétent pour le principal établissement en France.
- Si le redevable de la taxe de 3 % est une entité étrangère sans établissement stable en France et est redevable de la seule taxe de 3 % : le service gestionnaire est le Service des Impôts des Entreprises Etrangères de la Direction des Impôts des Non-Résidents.
- Si le redevable ne dispose pas d'établissement stable en France, est redevable de différents impôts et taxes en plus de la taxe de 3 % (hors impôts locaux), le service gestionnaire compétent est, pour la TVVI, le même que celui qui gère ses autres impôts et taxes (SIE des entreprises étrangères, SIE territorial ou Direction des Grandes Entreprises le cas échéant).

Concernant la DDFIP29, 8 dépôts de déclaration papier ont été enregistrées en 2020, pour un montant de droits de 3 096 €. Au niveau national, cela concerne 15 000 redevables dont une grande majorité de sociétés étrangères...

F.O.- DGFIP a indiqué qu'il y avait lieu de s'inquiéter quant aux conséquences de cette dématérialisation dans la mesure où toute mission dématérialisée prend une ampleur considérable dès lors que les technocrates de Bercy chiffrent les suppressions d'emplois qui en découlent...

Centre de contact de Brest : adoption du règlement intérieur.

Un vote concernant les options de plages fixes et variables applicables pour les trois situations d'horaires (classiques, décalés, élargis) a été organisé le 30 mars dernier.

L'adoption du protocole s'est faite à la majorité simple des suffrages exprimés, le vote a conduit à retenir des plages fixes jusqu'à 16h00 en horaires classiques, 19h00 en horaires décalés et 22h00 en horaires élargis).

F.O.- DGFIP s'était exprimé longuement lors du [CTL du 19 mars 2021](#) sur le sujet de ce protocole horaire en dénonçant notamment les fortes contraintes susceptibles de peser sur les collègues.

Lors de notre intervention, à l'époque, nous avons demandé dans le cadre du volet indemnitaire du déploiement du Centre de Contact, l'éligibilité sans restriction des agents à l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle. Cette IAMF concerne les agents étant appelés à changer d'affectation, avec ou sans changement de résidence administrative, dans le cadre d'une opération de restructuration pour un emploi

nécessitant une action de formation professionnelle, indemnité de 500 à 2 000 € dépendant du nombre de jours de formation (de 5 à 20 jours).

Lors de ce CTL, la Direction a confirmé le bien fondé de notre revendication au travers de la réponse positive de la Centrale, avec un versement indemnitaire prévu sur la paye de mai 2021.

Mise en place des caisses résiduelles à Brest et Quimper, transfert de la mission accueil du Châteaubriand vers Brest Duquesne.

Lors de son intervention, M SALAUN a rappelé le dispositif dit « zéro cash » avec l'arrêt des encaissements en numéraire qui seront désormais confiés pour les particuliers au réseau des Buralistes et à la Banque postale pour les institutionnels (régisseurs).

Rappelons qu'en ce qui concerne les Buralistes, les transactions se font via le réseau informatique de la Française des jeux. Concernant les régisseurs des collectivités, la Banque postale a indiqué que sa plate-forme serait prête début mai 2021...

Il nous a été toutefois expliqué en séance que la communication à l'intention des régisseurs restait à faire et que les modalités de versements à la Poste sont, manifestement, très normées ce qui va demander certaines adaptations auxquelles la DDFIP29 va contribuer en procédant à l'acquisition pour les 1 400 régies de 30 000 sacs pour les pièces et billets... La Direction nous a affirmé, sans se démonter, que pour les régisseurs le changement d'interlocuteur serait entièrement neutre... (*sic*)...sauf que jusqu'à présent les régisseurs agissaient pour le compte du comptable de la DGFIP alors que désormais ils interviendront auprès d'une banque !!

Dans l'immédiat, et jusqu'à probablement fin août, la Direction a indiqué vouloir maintenir les caisses au sein des CFP de la DDFIP29. Dans l'attente de la mise en place des deux seules caisses résiduelles au niveau départemental, la Direction invente donc le concept de caisses temporaires...

Pour les particuliers et jusqu'à fin août 2021, les caisses des CFP pourront accepter les paiements en numéraire pour les créances où ne figure pas de DATAMATRIX, au-delà de cette date, plus aucun encaissement ni décaissement ne pourra transiter par les guichets de la DGFIP... En revanche l'encaissement par carte bancaire sera maintenu dans l'ensemble des CFP du département.

Deux caisses résiduelles seront donc maintenues en proximité des Tribunaux judiciaires de Brest et Quimper. A Brest, cette caisse sera installée au CFP de Brest Duquesne et à Quimper, au CFP de Quimper TY NAY.

Dans le cadre de la création du SGC de Brest au 1^{er} septembre 2021 et de la suppression de la Trésorerie de Saint Renan, la Direction prévoit des travaux dans la zone d'accueil de Châteaubriand ce qui aura pour conséquence, dès début juin, de transférer l'activité d'accueil de Brest Châteaubriand vers le CFP de Brest Duquesne...

Lors de notre intervention, nous avons rappelé que le transfert du numéraire de la DGFIP vers les buralistes et la Banque Postale constituait bien une externalisation d'une mission de service public.

Lorsque la Directrice, la main sur le cœur, nous a juré que telles ne sont pas les intentions du Directeur Général, nous lui avons rappelé que ce même DG était chef de cabinet de M

DARMANIN à l'époque où ce dernier tentait d'expédier les missions SPL de la DGFIP vers les collectivités locales en y détachant les personnels de la DGFIP...

Pour **F.O.- DGFIP**, le dispositif du zéro cash vient se coupler avec le NRP dans une logique de séparation de l'accueil et de la gestion au sein des services de la DGFIP..., : « *Dans l'hypothèse où la réception physique apparaîtrait nécessaire au traitement de la demande de l'utilisateur, cette réception sera assurée uniquement sur rendez-vous sur le site de Brest Duquesne, après pré-instruction de la demande par la trésorerie...* »

Ainsi, il conviendra donc de dissuader l'utilisateur de se déplacer et si cela n'est pas possible, il sera dirigé vers le SAD de Brest Duquesne... **A n'en pas douter, voilà une machinerie qu'en leurs temps nos amis SHADOKS n'auraient certainement pas renié...**

Plan d'action cadastral départemental (PACD) 2021-2022 :

Mme BOUVET a indiqué que ces orientations s'inscrivaient dans le cadre des directives nationales et dans le prolongement de la création du SDIF.

Elle en a présenté les objectifs prioritaires et notamment la fiabilisation des bases de fiscalité directe locale au travers de la poursuite des conventions de vérification sélectives des locaux (VSL) passées avec les collectivités locales et la participation de la DGFIP aux commissions communales des impôts directs (CCID).

Pour la période 2021-2022, il est envisagé de conclure 6 nouvelles conventions, et, en 2021, la DGFIP sera présente au moins sur 95 des 277 communes du Finistère.

Parmi les nombreux travaux de fiabilisation en interne, des actions vont être également menées sur les locaux exonérés et non imposés via le croisement de plusieurs fichiers, les géomètres interviendront sur cette activité.

Lors de notre intervention, nous avons pointé, en lien avec la sélectivité des conventions VSL, la potentielle problématique de rupture d'égalité vis à vis des petites communes et le manque de moyens dont dispose la DGFIP pour répondre à la globalité des enjeux...

Concernant les objectifs en matière de travaux topographiques sur lesquels la Direction s'était très peu étendue dans sa présentation... **F.O.- DGFIP** n'a pas manqué d'évoquer les perspectives 2021-2022 avec un objectif à 0% en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux plans cadastraux... Quant à la mise à jour de l'existant, l'objectif est porté à 21% sur la même période ce qui nous apparaît tout aussi préoccupant... **F.O.- DGFIP** a rappelé que, dans le cadre de la dématérialisation du plan cadastral tarifé aux collectivités locales, l'engagement de le mettre à jour avait pourtant été pris à l'époque...

Pour **F.O.-DGFIP**, que les géomètres soient positionnés comme interlocuteurs des collectivités locales n'est pas une mauvaise chose, en revanche le basculement de leurs travaux, principalement vers la fiscalité, n'est pas une bonne option... Des agents sur le terrain pour un plan régulièrement et correctement mis à jour, c'est aussi une garantie de cohérence en ce qui concerne les bases d'imposition.

En réponse, la Directrice n'a pas sorti cette fois l'arme fatale de la Loi de Finances pour botter en touche mais elle a indiqué que les travaux de mise à jour du plan ces dernières années avaient conduit à sa plus grande fiabilité et que, par conséquent, il suffisait de l'actualiser en fonction de nos moyens... en résumé : circulez, il n'y a rien à voir... !

Pour **F.O.-DGFIP**, nul besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'une fois de plus les hautes sphères de la DGFIP préparent l'externalisation de la mission topographique...

Points Divers :

La Direction a fait un point entre le 19 et le 23 avril en ce qui concerne la situation sanitaire et l'organisation du travail qui en découle. Sur la période, 69% des agents étaient au bureau, 31% en télétravail sur un total de 772 agents. Au jour de la tenue de ce CTL, 270 agents étaient en télétravail.

Concernant les équipements, 599 agents sont à l'heure actuelle dotés d'un ordinateur portable et 491 d'un téléphone. Il y a 136 ordinateurs et 130 téléphones portables ainsi que 75 écrans en stock (53 demandes en cours).

Concernant le nettoyage, la prestation renforcée est maintenue jusqu'au 31 août prochain avec le prestataire O.NET. Les agents Berkany ont été dotés de filtres HEPA pour équiper les aspirateurs et ainsi assurer la meilleure filtration de l'air. En raison de plusieurs remontées qui font état de défaillances au niveau de l'exécution du ménage par O. NET, un suivi bimensuel sera assuré par les chefs de services. En lien avec cette problématique, la Direction a indiqué qu'elle rappelait régulièrement ses engagements au titulaire du marché et qu'en l'absence de résultats, elle ferait jouer la concurrence... En attendant, il faut composer avec une entreprise qui ne respecte pas ses engagements et encore moins ses salariés... !! Pour **F.O.- DGFIP** la logique du moins-disant de ces marchés de nettoyage est responsable de ces dérives qui mènent aussi au moins-disant social. **C'est la raison pour laquelle, nous exigeons la réinternalisation de cette activité au sein de la DGFIP !**

Sur le sujet des masques, la Direction a indiqué qu'une boîte de 50 masques jetables avait été mise à disposition des agents ainsi que 6 masques jetables de catégorie 1, par ailleurs 150 masques inclusifs ont également été achetés.

La délégation F.O.- DGFIP : Anne COROUGE (PPD Brest), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), Erick GUERRY (Permanent **F.O.- DGFIP29**).

**Pour stopper la destruction programmée de notre administration,
F.O.-DGFIP appelle avec l'intersyndicale,
les personnels à se mettre massivement en grève.**

**LE 10 MAI 2021- ENSEMBLE !
Nous pouvons changer les choses !
RETRAIT DU NRP !**



POUR NOS MISSIONS, NOS RÉMUNÉRATIONS, NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOS DROITS ET GARANTIES

**LUNDI / TOUTES ET TOUS
10 MAI / EN GRÈVE !
À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE**